



Pôle d'excellence rurale

2ème génération – février 2010

**Des producteurs aux consommateurs,
le Pays d'Auge naturellement !**

Développement des circuits alimentaires de proximité



SOMMAIRE

<u>A – LE PORTEUR DU PROJET</u>	3
<u>B – LE PROJET</u>	5
DES PRODUCTEURS AUX CONSOMMATEURS, LE PAYS D’AUGE NATURELLEMENT.....	7
Cohérence du projet avec les autres démarches territoriales existantes	7
Les objectifs du projet	8
Contexte du projet – Dynamique territoriale	9
Réponse apportée par le projet aux enjeux de l’appel à projets PER	10
Lien entre le projet et le 1er PER	10
Les partenaires associés au projet et la gouvernance	11
La nature des différentes opérations et leur cohérence	12
La plus-value du projet pour favoriser l’excellence rurale	12
Impacts du projet sur l’emploi, les ressources et l’espace	12
Le caractère innovant du projet	13
Les indicateurs de résultat mis en place pour mesurer l’impact du projet	13
Les moyens d’ingénierie de la structure à disposition ou prévus pour assurer le suivi et l’évaluation du projet	13
<u>C – LES OPÉRATIONS</u>	15
<u>Localisation des opérations</u>	16
<u>Description et financement des opérations</u>	18
Opération n°1 : « Aménagement de cuisines scolaires de proximité »	19
Opération n°2 : « Création d'un magasin de vente de produits » alimentaires locaux »	22
Opération n°3 : « Création d’un magasin de vente de produits alimentaires locaux à Saint-Pierre-sur-Dives »	24
Opération n°4 : « Création d’un point de vente directe de viande bovine normande »	27
Opération n°5 : « Aménagement d’un point de vente et amélioration des structures d’accueil des clients »	30
Opération n°6 : « Création d’une fromagerie AOC fermière »	33
Opération n°7 : « Installation d’une ferme maraîchère biologique »	36
Opération n°8 : « Création d'un point de vente de produits alimentaires locaux et amélioration de l'accueil des clients »	39
Opération n°9 : « Création d’une plateforme logistique »	41
<u>Récapitulatif financier</u>	44
<u>D – LES PIÈCES JOINTES</u>	46
Statuts du porteur de projet : CIPPA	47
Circuits de restauration collective en Pays d’Auge	50
Ingénierie CIPPA (attestation)	51
Déclarations d’intention des porteurs de projets	52
Notifications des co-financements	56
Plan Agricole et Rural du Conseil général Calvados (2009-2012)	57
Convention territoriale cadre du Pays d’Auge	59
Liste des communes du Pays d’Auge	60
Plan d’actions « Qualité Pays d’Auge »	64

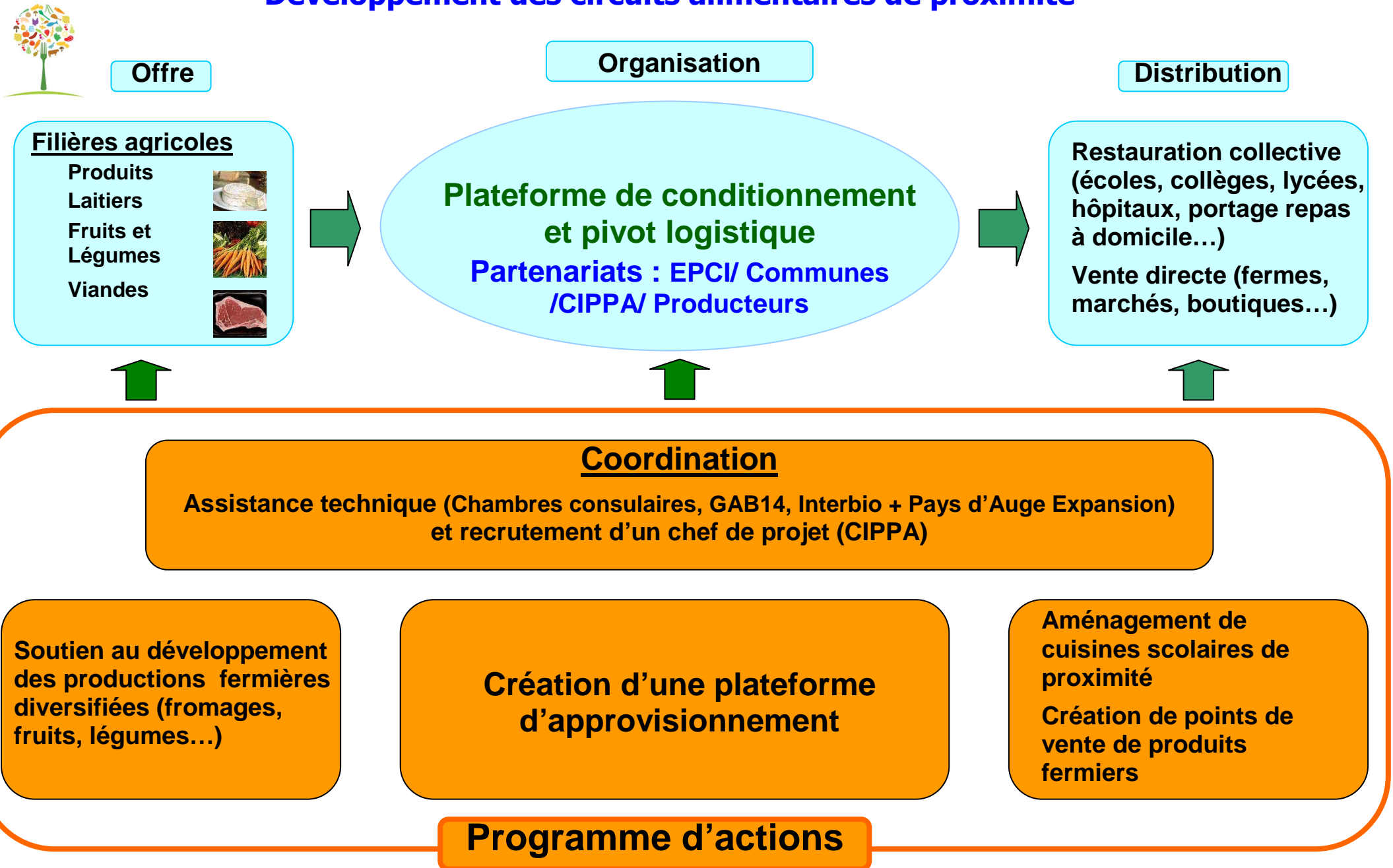
A – LE PORTEUR DU PROJET

Informations :	
Intitulé :	Des producteurs aux consommateurs : le Pays d'Auge naturellement
Nom de la structure :	Comité Interprofessionnel pour la Promotion du Pays d'Auge
Type d'organisme :	Association loi 1901
Adresse :	ZA de Glatigny 70 rue Joseph Guillonnet, 14100 Lisieux
Code postal	14 100
Commune	LISIEUX
Téléphone :	02.31.31.31.85
Adresse électronique:	c.tribolet@calvados.chambagri.fr
Responsable de la structure	Madame Fabienne FERÉY
Fonction :	Présidente
Contact pour le projet :	Monsieur Cédric TRIBOLET
Fonction :	Responsable de projet
Téléphone :	02.31.31.31.85
Fax :	02.31.31.44.94
Adresse électronique:	c.tribolet@calvados.chambagri.fr
Date dépôt dossier :	19 Février 2010
Etat :	Enregistré

B – LE PROJET

Des producteurs aux consommateurs, le Pays d'Auge naturellement !

Développement des circuits alimentaires de proximité



Des producteurs aux consommateurs : le Pays d'Auge naturellement !

Cohérence du projet avec les autres démarches territoriales existantes

Le choix des actions structurantes engagées en Pays d'Auge est dicté par les orientations définies dans la **charte de développement durable approuvée en 2004** et ciblée sur **4 axes** :

- Économie ;
- Formation et emploi ;
- Valorisation identitaire ;
- Intégration dans le 21^{ème} siècle.

Au sein de l'axe 1 intitulé « Stimuler la compétitivité de notre économie », cette charte définit une orientation stratégique prioritaire pour le **développement d'une agriculture durable et qualitative** :

« L'objectif, à l'échelle du Pays d'Auge, est de permettre au monde agricole de réussir sa mutation en créant des dynamiques territoriales qui induisent une réappropriation de la valeur ajoutée et une relance de l'installation des jeunes agriculteurs ».

La mise en œuvre de différents projets transversaux a déjà permis de concrétiser ces orientations :

- Organisation d'un festival annuel des AOC en Normandie à Cambremer ;
- Développement dans le cadre du programme européen Leader + d'un site Internet **www.madeinpaysdauge.com** pour promouvoir et commercialiser les produits AOC et de terroir en ligne ;
- Animation d'une association de producteurs fermiers assurant la vente directe et la vente sur les marchés « Goûtez le Pays d'Auge » ;
- Engagement dans le cadre du PIDIL d'un programme d'actions en faveur du soutien à l'installation des jeunes agriculteurs (repérage précoce, sensibilisation des élus, cartographie des exploitations par communauté de communes, communication auprès des publics potentiels à la reprise ...) ;

- Labellisation en 2006 d'un pôle d'excellence rurale : « Lait, viande, pomme : le Pays d'Auge par excellence » dont l'objet est de pérenniser ces 3 filières agroalimentaires majeures du territoire en soutenant des investissements et des actions techniques orientés vers une approche globale de la qualité.

Au-delà des projets agricoles et agroalimentaires, le Pays d'Auge porte ou accompagne de multiples démarches venant traduire les autres grandes orientations de la charte de développement :

- Animations et mise en valeur du patrimoine dans le cadre du « Pays d'art et d'histoire » (label du Ministère de la culture) ;
- Mise en réseau et valorisation des métiers d'art avec la transmission des savoir-faire (labellisation d'un 2^{ème} pôle d'excellence en 2006) ;
- Programme d'actions sur la maîtrise de l'énergie (dispositif européen Leader 2008-2013) ;
- Réalisation d'une étude prospective sur l'aménagement numérique du territoire pour lui permettre de conserver le leadership dans le domaine des TIC (fibre optique 2^{ème} génération) ;
- Soutien au travers du volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 d'un ensemble de projets d'investissements communautaires.

La convergence et la cohérence de tous ces projets sont traduites dans un Agenda 21 territorial dont le dépôt auprès du Ministère est fixé pour le mois de juin 2010.

La démarche participative engagée permet aujourd'hui d'initier une nouvelle génération d'actions, renforcées dans leurs dimensions sociétales et environnementales : le développement de circuits courts alimentaires s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Les objectifs du projet

- Économie :

Maintenir le revenu des producteurs afin de conserver les exploitations existantes et permettre des installations sur des nouvelles productions adaptées (maraîchage).

Dans cette période de bouleversements, résultant d'une remise en question des politiques de soutien européen accompagnée d'une mondialisation des marchés, **la relation directe producteur – consommateur constitue un rempart efficace pour protéger la rentabilité des productions et limiter les risques de délocalisation.**

- Emploi :

Le développement de circuits courts favorisant la création et la viabilisation d'exploitations plus petites, basées sur des systèmes de production moins intensifs, **entraînera localement des créations d'emplois.**

- Cohésion sociale :

Les évolutions récentes de la vie en milieu rural ont tendance à créer une distance entre 2 populations : les agriculteurs et les autres ruraux (rurbains).

Les premiers en nombre de plus en plus faible, sont de moins en moins présents dans la gestion des collectivités locales.

Par ailleurs, du fait de leur spécialisation et de l'augmentation de la taille des exploitations, des relations commerciales ne sont plus développées localement mais à l'extérieur au travers de « grandes filières ».

L'autre population, beaucoup plus nombreuse, travaille majoritairement à l'extérieur du lieu d'habitation et perd le contact avec les agriculteurs qui ne sont plus considérés aujourd'hui comme les « nourriciers ».

Le développement de circuits courts par l'approvisionnement de la restauration scolaire est de nature à recréer des liens (relations producteurs, parents d'élèves, élus...).

- Aménagement du territoire :

La volonté de développer des circuits courts en permettant l'installation de petites exploitations constitue un levier efficace à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes pour « modeler l'espace » et lutter contre l'artificialisation des sols.

Cette volonté se traduira lors de l'élaboration des PLU par le maintien des zones agricoles ou par la constitution de réserves foncières mises ultérieurement à la disposition de producteurs (micro exploitations légumières...).

- Environnement :

Le développement de circuits courts contribue à préserver l'environnement à plusieurs titres :

- Diminution de l'empreinte carbone des produits (distance parcourue pour la distribution et mode de production plus doux) ;
- Préservation de la qualité de l'eau : des petites exploitations conduites extensivement contribueront au maintien des haies, limiteront le ruissellement et la pollution chimique ;
- Maintien d'une qualité paysagère (haies, pommiers, maillage bocager).

- Social :

Le développement de circuits courts en restauration scolaire sera couplé avec des actions de sensibilisation auprès des enfants pour leur permettre d'établir une nouvelle relation avec la nourriture :

- Le lien produit aliment (plantes, animaux, métiers, nature) ;
- L'apprentissage du goût ;
- L'équilibre nutritionnel.

Le développement de circuits courts alimentaires concourt à un objectif global de reconquête « d'une certaine souveraineté alimentaire ».

Cette préoccupation, qui avait déjà été celle de nos aïeux, retrouve tout son sens au 21^{ème} siècle en s'appuyant sur de nouveaux fondements : limiter notre empreinte environnementale, maintenir une cohésion sociale et privilégier une qualité de vie.

Contexte du projet – Dynamique territoriale

Le territoire dispose d'un potentiel important pour développer des circuits courts alimentaires.

Le Pays d'Auge est un vaste territoire de 150 000 habitants qui représente un important bassin de consommation au cœur d'un triangle métropolitain (Caen-Rouen-Le Havre).

Sa situation géographique privilégiée (façades sur la côte normande et l'estuaire de la Seine), associée à une richesse patrimoniale et paysagère, lui confère un potentiel supplémentaire de consommation très important par les résidents secondaires et les touristes.

Les activités agricoles et agroalimentaires constituent la clé de voûte des activités économiques en Pays d'Auge.

En cohabitation avec l'élevage des chevaux qui dépasse le seul cadre agricole, ces activités s'appuient principalement sur 3 filières alimentaires (le lait, la viande bovine et la pomme à cidre) qui, au-delà de leur impact économique, constituent un mode d'agriculture spécifique modelant l'identité paysagère du territoire (les pâturages avec les vaches et les pommiers).

La qualité de ces productions et leur notoriété s'appuyant sur 7 des 13 AOC normandes dépassent très largement les frontières du Pays d'Auge.

Ce potentiel est à ce jour peu valorisé

La restauration scolaire, pour partie, gérée par les collectivités, représente environ 15 000 repas /jour soit un chiffre d'affaires annuel d'achat de matières premières alimentaires de 5 à 6 millions d'€.

(CF : PJ : Circuits de restauration scolaire en Pays d'Auge)

Malgré la volonté des élus de privilégier les produits locaux de qualité, la traduction de ces orientations dans les faits reste marginale du fait des handicaps (réglementation des marchés publics, budgets limités, production non organisée et non calibrée, intervenants dispersés ...).

Ces contraintes conduisent parfois les élus à déléguer la prestation à une société de service, ce qui se traduit malheureusement par une diminution de la maîtrise de l'origine des matières premières.

- Les autres modes de restauration collective (hôpitaux, entreprises, portages de repas à domicile...) de par l'importance des volumes traités et de par le mode de gestion **sont encore plus difficilement concernés par un approvisionnement local.**

La volonté d'avoir une « approche qualité » est plus marquée que « l'approche local » et se limite en général à un repas (ou plat) hebdomadaire ou mensuel « bio ».

- La vente directe est elle-même sous exploitée au regard du potentiel de production (tant en quantité qu'en qualité) existant en Pays d'Auge.

En dehors de la filière cidricole, les producteurs sont le plus souvent orientés vers les grandes filières de transformation s'adressant elles-mêmes aux marchés nationaux ou à l'export.

Les produits laitiers fermiers et les productions légumières sont en particulier sous représentées : si des agriculteurs sont candidats pour s'installer sur de petites surfaces en production légumière, **l'accès au foncier constitue souvent un obstacle insurmontable.**

Le développement des circuits courts constitue un enjeu de développement durable du Pays d'Auge :

- Cet enjeu a été clairement identifié lors de la définition de la stratégie territoriale et l'élaboration de l'Agenda 21 dont le plan d'actions est en cours de validation ;
- L'échelle du territoire augeron (12 communautés de communes fédérées au sein d'un pays) est tout à fait pertinente pour développer un tel projet structurant ;
- La gouvernance du projet et les partenariats engagés (cf chapitre dédié) permettront « de capitaliser » la volonté des collectivités et d'en faire un levier pour satisfaire les objectifs envisagés.

Réponse apportée par le projet aux enjeux de l'appel à projets PER

Le projet présenté s'inscrit résolument dans le premier enjeu de l'appel à projets : **« accroître la capacité économique des territoires ruraux »**.

Toutes les actions et la dynamique engagées dans cette démarche concourent notamment à 2 principales finalités :

- Développer le chiffre d'affaires des produits alimentaires commercialisés en Pays d'Auge (en « captant » la clientèle venant de l'extérieur : résidents secondaires, visiteurs) ;
- Se réapproprier la valeur ajoutée liée à la consommation alimentaire réalisée en Pays d'Auge en développant l'offre de produits finis et en réalisant des partenariats entre les producteurs et les collectivités.

Lien entre le projet et le 1^{er} PER

La présente démarche s'inscrit dans le fil conducteur d'un premier pôle d'excellence rurale (14001) porté par la structure de pays (Pays d'Auge Expansion) et labellisé en 2006.

Ce projet baptisé : « Lait, viande, pomme : le Pays d'Auge par excellence » a permis de soutenir un ensemble de 12 projets représentant un investissement d'environ 5.5 millions d'€ réalisé en totalité à cette date.

Ces investissements, ciblés en particulier sur des démarches qualité (AOC cidricoles et fromagères), ont permis d'adapter un centre de recherche ainsi que des outils de transformation et de commercialisation aux besoins actuels.

En parallèle, une démarche d'accompagnement technique, baptisée « Plan d'action Qualité Pays d'Auge » a été conduite par la chambre d'Agriculture du Calvados (voir ce document en pièce jointe).

En 2007 et tout au long de l'année 2008, avec la participation de plusieurs experts et d'un groupe d'environ 60 acteurs, 6 axes d'intervention prioritaires ont été retenus et un plan d'actions a été finalisé en 2009.

Cette approche a été validée au niveau des instances départementales (élus de la Chambre d'agriculture).

Par ailleurs, un lien a été établi avec les ateliers 21 réunis entre mars et septembre 2009, permettant de reprendre ces orientations dans un volet agricole de l'Agenda 21 du Pays d'Auge qui sera officialisé en mai 2010.

Les actions envisagées en priorité sont les suivantes :

- Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux de qualité ;
- Développement de l'Agriculture biologique en Pays d'Auge (Grenelle de l'environnement) ;
- Mobilisation des acteurs du territoire pour l'installation agricole ;
- Rencontres élus locaux et agriculteurs pour anticiper la gestion de l'espace ;
- Suivi cartographique des « terres à enjeux ».

Les partenaires associés au projet et la gouvernance

Le portage du projet

Le portage du projet est assuré par le CIPPA (Comité Interprofessionnel Pour la Promotion du Pays d'Auge).

Cette structure associative, créée en 1978, conduit depuis cette date des projets de développement rural en partenariat avec les agriculteurs, les organismes consulaires et les collectivités locales (voir les statuts en pièce jointe).

Cette association a permis dans les années 80 de tisser les premiers liens à l'échelle territoriale qui ont préfiguré la naissance de la structure pays (Pays d'Auge Expansion).

Le CIPPA, membre du conseil d'administration et du bureau de Pays d'Auge Expansion depuis sa création en 1995, a depuis poursuivi sa mission en servant véritablement de **courroie de transmission entre la structure territoriale, définissant les orientations, mobilisant les moyens auprès de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels sur le terrain.**

Nombre de démarches ont été et sont toujours portées par le CIPPA :

- Un comice des produits fermiers ;
- L'opération « goûtez le Pays d'Auge » ;
- Le développement d'une filière viande bovine de race normande (label rouge) ;
- La création de circuits de randonnée ;
- L'organisation des marchés fermiers d'été ;
- **La conduite d'actions transversales dans le cadre du pôle d'excellence rurale : « lait, viande, pomme : le Pays d'Auge par excellence ».**

Le pilotage du projet

La conduite de cette dernière démarche en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Calvados (voir paragraphe précédent) a permis dès l'automne 2009 d'initier ce projet d'actions sur le développement des circuits courts.

Une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 16 novembre 2009, à Lisieux, dans les locaux de la Chambre d'agriculture du Calvados.

La composition de ce comité de pilotage est basée sur le partenariat Public-Privé (PPP) :

- Membres du Bureau du CIPPA ;
- Elus locaux et techniciens de la Chambre d'agriculture ;
- Représentants du Groupement d'agriculture Biologique (GRAB 14) et d'Inter BIO ;
- Représentants des Communautés de Communes ;
- Représentants de Pays d'Auge Expansion ;
- Représentants des écoles, collèges et lycées ;
- Représentants de l'État (Sous-préfecture et DDTM14).

Les objectifs de cette première réunion étaient les suivants :

- Analyse du contenu de l'appel à projets, définition et priorisation des actions à mettre en œuvre ;
- Recensement des porteurs de projet déjà connus et organisation de la communication et des contacts pour en identifier de nouveaux ;
- Planification et organisation du montage de la candidature ;
- Planification d'une journée d'information à l'attention de tous les acteurs (agriculteurs, élus des collectivités, gestionnaires de la restauration collective ...) sur le projet de territoire et l'intérêt du « manger local ». **Cette rencontre est fixée au 28 avril 2010 et l'objectif est de mobiliser 150 personnes.**

La mission principale de ce comité sera d'**assurer le suivi des réalisations** tout au long du développement du projet.

Il permettra en permanence de vérifier que **les développements correspondent aux attentes des différents acteurs** et le cas échéant d'adapter les mesures d'accompagnement.

Le comité de pilotage aura également en charge de **vérifier le respect de l'engagement des crédits sollicités** par les différents porteurs.

Le cas échéant, en relation avec les représentants de l'État siégeant dans le comité, il sera amené à conduire les arbitrages sur les propositions de réaffectations de crédits qui pourront être transmises à la DATAR.

La nature des différentes opérations constitutives du projet et leur cohérence

La configuration générale du projet et la répartition spatiale des actions sont présentées dans le document « configuration du projet » figurant en pièce jointe.

Les opérations proposées de soutien aux investissements se situent aux 3 niveaux de la filière circuits courts :

- **En amont** : au niveau de la production avec la création d'une fromagerie fermière et l'installation d'une ferme maraîchère biologique ;
- **Au niveau intermédiaire** : avec la création d'une plateforme d'approvisionnement ;
- **En aval** : avec l'accompagnement d'un programme d'aménagement de cuisines scolaires de proximité et la création de points de vente de produits fermiers.

Les projets proposés sont en cohérence avec l'objectif visé et concourent à réduire les handicaps décrits (voir paragraphe contexte).

Cette stratégie trouve toute sa pertinence avec le programme d'accompagnement proposé qui conditionne la réussite du projet.

La plus-value du projet pour favoriser l'excellence rurale

La synergie développée entre les collectivités (qui ont un pouvoir décisionnel sur l'orientation de leurs achats de matières premières agricoles) **et les producteurs agricoles** (en situation de diversifier et d'augmenter l'offre de produits finis) **permet d'obtenir un effet de levier sur l'économie du territoire.**

Au-delà de cet impact économique direct, le projet contribuera au renforcement de la vitrine « Pays d'Auge » proposée aux visiteurs. **Les touristes déjà sensibles à une offre touristique exceptionnelle** (bordure côtière agréable, patrimoines paysager et bâti exceptionnels), apprécient particulièrement aujourd'hui cette dimension supplémentaire humaine que constituent en particulier les savoir-faire gastronomiques.

La conjugaison harmonieuse de ces différents objectifs peut réellement se revendiquer de l'excellence rurale.

Impacts du projet sur l'emploi, les ressources et l'espace

- Impact sur l'emploi

Les opérations d'investissement (voir les 9 opérations) vont générer 16 emplois directs à partir de la 2^{ème} année.

Il faut ajouter 1 emploi direct supplémentaire créé par le poste de chef de projet.

- Impact sur les ressources et l'espace

Le projet favorise le développement d'un modèle d'agriculture respectueux de l'environnement.

Le développement de petites structures (maraîchage, élevage extensif, ..) contribuera à la préservation de la ressource en eau (en particulier sur le bassin versant de la Touques) et au maintien du paysage (préservation des surfaces en herbe, des haies et des pommiers).

L'agriculture biologique sera aussi privilégiée dans les projets d'installation et dans les partenariats établis entre les agriculteurs et les collectivités (Grenelle de l'environnement).

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche territoriale portant sur la maîtrise de l'énergie et développée dans le cadre du programme européen LEADER.

Les communautés de communes s'engagent dans des programmes d'investissements pour installer des chaufferies au bois.

Le programme soutient également l'instauration de partenariats avec les agriculteurs pour permettre le maintien, l'entretien et la valorisation des haies.

Les nouveaux locaux hébergeant les cuisines scolaires seront construits dans ces conditions.

Le caractère innovant du projet

Au-delà de porter sur une démarche pertinente de développement durable à l'échelle de tout un territoire de 150 000 habitants, **le caractère innovant du projet s'attache à l'originalité des partenariats développés.**

Les collectivités du Pays d'Auge, via la gestion des services de restauration collective et la contractualisation des approvisionnements, deviennent les acteurs directs d'un développement équilibré du territoire.

L'identité augeronne et la qualité de vie qu'elle génère sont directement dépendantes du maintien d'une agriculture qualitative, attachée au terroir, à ses agriculteurs et respectueuse de l'environnement exceptionnel dans lequel elle se développe.

Ce projet et les partenariats engagés seront le gage de cette continuité.

Les indicateurs de résultat mis en place pour mesurer l'impact du projet

- Suivi de l'évolution du nombre de producteurs en Pays d'Auge travaillant en vente directe et de l'évolution du chiffre d'affaires par produit (CA) ;
- Suivi de la progression des productions en Agriculture biologique pour le Pays d'Auge (comparaison avec la moyenne nationale : actes II et III du Grenelle de l'environnement) ;
- Suivi de l'évolution des achats en restauration scolaire (CA global et % des achats en provenance du Pays d'Auge) ;
- Suivi de la progression des créations d'emplois pendant les différentes phases de développement du projet.

La mise en œuvre de ces indicateurs sera confiée au chef de projet. Le comité de pilotage en aura communication annuellement et aura pour charge d'en faire l'analyse, de proposer le cas échéant des actions correctives ou des actions complémentaires qui permettraient de satisfaire les objectifs généraux précédemment définis.

Ces informations seront communiquées aux services de l'État, au porteur de la démarche et à Pays d'Auge Expansion.

Cette démarche sera conduite selon le calendrier suivant :

- 2^{ème} semestre 2010 situation initiale ;
- Fin 2011 - 1^{ère} analyse ;
- Fin 2012 - 2^{ème} analyse ;
- Fin 2013 - 3^{ème} analyse ;
- Fin 2014 - 4^{ème} analyse.

Les moyens d'ingénierie de la structure à disposition ou prévus pour assurer le suivi et l'évaluation du projet

Objectifs généraux des missions d'accompagnement :

- Réaliser un état des lieux exhaustif de l'offre (produits agricoles disponibles), cartographie de l'offre ;
- Étudier la demande potentielle ;
- Identifier les opérateurs locaux (qui, comment, besoins, volumes, exigences, contraintes...) ;
- Fixer un objectif d'approvisionnement progressif cohérent avec l'offre disponible et la demande ;
- Structurer une filière d'approvisionnement locale à l'échelle du territoire :
 - o Contractualisation, relations fournisseurs/clients ;
 - o Cahier des charges.
- Affiner l'évaluation des moyens nécessaires (équipements, locaux, matériels...) pour conduire l'opération dans les meilleures conditions ;
- Construire une stratégie opérationnelle pour conduire le projet ;
- Élaborer un plan d'action pour agir concrètement ;
- Accompagner les porteurs de projet tout au long de la phase opérationnelle ;
- Assurer le suivi des actions ;
- Renseigner les indicateurs de résultat afin d'évaluer la performance du dispositif.

Descriptif de l'action

L'étude préalable (faisabilité), l'accompagnement du projet global et le suivi des actions opérationnelles seront menés conjointement avec un groupe projet dont la composition sera définie avec l'ensemble des intéressés et des opérateurs amont et aval de la plateforme d'approvisionnement.

Il s'agira d'une cellule technique, d'un groupe de travail animé par le CIPPA, censé construire le modèle économique de l'action.

Le groupe projet se réunira régulièrement pour connaître l'état d'avancement des opérations, identifier les éventuels dysfonctionnements, proposer des actions correctives pour performer.

La mission d'ingénierie sera structurée en trois phases :

- La connaissance parfaite de l'offre (producteurs, types de productions, localisation, volumes, calibre, équipements, matériels...);
- La structuration, la construction des filières d'approvisionnement (moyens, méthode, modèle économique...).
- La gestion des approvisionnements, la gestion de l'activité au quotidien.

Le CIPPA sera identifié comme l'interlocuteur unique entre les fournisseurs (producteurs) et les clients (la demande collective) pour éviter la dispersion de l'offre, l'individualité des relations contractuelles.

Le modèle économique doit être construit sur la base d'un contrat unique où l'ensemble des opérateurs impliqués est soumis aux mêmes règles commerciales.

Les moyens mis en œuvre

L'étude d'ingénierie territoriale, et l'animation du groupe projet permettent d'engager la démarche, d'instaurer une dynamique collective et d'assurer la cohésion de tous les partenaires économiques impliqués dans les filières de proximité.

Ce travail de fond est essentiel à la réussite d'un tel projet. Des réseaux existent sur le territoire mais manquent d'ampleur pour répondre de manière satisfaisante à la demande collective. Il faut conforter ces réseaux économiques, les développer et les structurer.

Les ressources nécessaires seront fournies par 4 structures :

- Le **CIPPA** : en capacité d'embaucher 1 chef de projet (1 ETP) soit **3 ETP sur 3 ans** ;
- La **Chambre d'agriculture du Calvados** assurera les missions techniques spécifiques (état des lieux, organisation de la filière, contractualisation, accompagnement à la diversification, sensibilisation pédagogique...) par mise à disposition d'agents techniques ;
Évaluation des besoins : année N : 0.5 ETP ; N + 1 : 0.3 ETP ; N + 2 : 0.2 ETP soit au total **1 ETP sur 3 ans** ;
- **Pays d'Auge Expansion** (PAE) assurera la sensibilisation des élus des collectivités et le suivi de leurs projets d'équipement par mise à disposition d'un chargé de mission (0.1 ETP par an soit **0.3 ETP sur 3 ans**) ;
- Le **Groupe d'Agriculture Biologique du Calvados** (GAB 14) et **Inter Bio** en appui pour l'accompagnement à la conversion des producteurs et pour la sensibilisation des parents d'élèves, des élèves, des consommateurs plus largement en RHD à la démarche biologique par mise à disposition de techniciens (0.1 ETP par an soit **0.3 ETP sur 3 ans**).

Sur 3 ans, la démarche mobilisera globalement 4.6 ETP (3 ETP en ressource interne et 1.6 ETP en prestation de service) soit un budget global de 350 000 €.

Cet accompagnement qui représente une charge financière importante constitue la clé de la réussite du projet. Il est donc indispensable de trouver des relais financiers extérieurs pour le mettre en œuvre : les sollicitations financières auprès des collectivités territoriales ont été engagées dans ce sens. Cf – PJ : Attestation CIPPA (ingénierie).

C – LES OPÉRATIONS

Localisation des opérations

Des producteurs aux consommateurs, le Pays d'Auge naturellement !

Développement des circuits alimentaires de proximité

Opération n°1 :

- Aménagement de cuisines scolaires

Opérations n°2 à 9 :

- Projets d'investissement

